

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 18/06/2020

ID : 050-200067205-20200619-DEL2020_037-DE



SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date d'envoi de la convocation : 5 juin 2020

Nombre de membres : 191
Nombre de présents : 146
Nombre de votants : 157
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PARENT

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence à **17 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BESUELLE Régine, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric (en cours de séance), BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DRUEZ Yveline, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal(en cours de séance), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (en cours de séance), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, Mesnil Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam (en cours de séance), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, LEMARIE Florence suppléante JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste, LANGLOIS Hubert, LE BEL Didier, LE DANOIS Francis, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, PAIN Marie-France suppléante de LECOQ Jacques, LECOURT Marc (en cours de séance), LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre (en cours de séance), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise (en cours de séance), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard (en cours de séance), LEVAVASSEUR Jocelyne, LINCHENEAU Jean-Marie,

Délibération n° DEL2020_037

MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MEDERNACH Françoise, MELLET Daniel, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PESNELLE Philippe, PILLET Patrice, , POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, ROUSSEAU François, ROUSSEL Pascal, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THOMINET Odile, TRAVERT Hélène, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Etaient présents non votants : VALENTIN Jean-Louis, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEBARON Bernard, HAMELIN Jacques.

Ont donné procurations

BOURDON Cyril à BARBE Stéphane, CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien, DUCHEMIN Maurice à CROIZER Alain, GANCEL Daniel à LEMONNIER Thierry, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, LE MONNYER Florence à Jean-Marc JOLY, LEBONNOIS Marie-Françoise à Jean-Marc JOLY, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert

Excusés :

ASSELIN Etienne, BASTIAN Frédéric, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Hervé, GESNOUIN Marie-Claude, GOSSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAUNOY Claudie, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LOUISET Michel, MAGHE Jean-Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, PEYPE Gaëlle, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, RODRIGUEZ Fabrice, SARCHET Jean-Baptiste, TISON Franck, VIGNET Hubert.

Délibération n° DEL2020_037

OBJET : Rappel des diligences et modalités permettant la tenue d'un conseil en visioconférence

Exposé

Afin de permettre aux collectivités locales et à leurs groupements de pouvoir se réunir pendant la crise sanitaire, l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 a instauré des modalités exceptionnelles de réunion, applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Conformément à l'article 6 de cette ordonnance, le Président doit rendre compte des diligences effectuées par ses soins lors de la première séance et déterminer certaines modalités liées à l'organisation de la séance.

- Rappel des diligences effectuées pour permettre la tenue du conseil en visioconférence :

En application des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, il a été décidé de réunir le conseil communautaire à distance le 11 juin 2020 à 17h00 selon les modalités suivantes :

- Réunion en visioconférence à distance en utilisant l'application "Zoom" pour la visioconférence et le logiciel de vote "Quizzbox en ligne" pour le vote à distance (Quizzbox étant l'application utilisée habituellement en séance en présentiel).
- Afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux élus, une organisation mixte a été proposée aux élus, à savoir :
 - Possibilité pour les élus de se réunir en présentiel sur les pôles de proximité de Coeur Cotentin, Cote des Isles, Douve et Divette, La Hague, Les Pieux, Montebourg, Saint Pierre Eglise, Vallée de l'Ouve et Val de saire ; chaque salle du conseil sur ces différents sites étant équipée et reliée en visioconférence ; les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières étant mis en place sur chacun des sites concernés.
 - Connexion individuelle à distance pour les élus de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire ainsi que ceux qui ne souhaitent pas se déplacer sur les pôles de proximité, en raison des contraintes matérielles liées au nombre d'élus à réunir et de l'application des mesures de distanciation sociale.
- Diffusion du conseil en direct sur la chaîne « YouTube » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin de préserver le caractère public de la séance.

Chaque élu a été convoqué par mail le 5 juin 2020, mail doublé d'une transmission du dossier de séance et de ses annexes de façon dématérialisée via la plateforme de gestion des fichiers volumineux FILETRANSFER.

Afin de garantir des conditions d'organisation normales et sécurisées de la séance, une vigilance particulière a dû être apportée à l'identification des participants et à la diffusion des codes de connexion.

C'est pourquoi la confirmation de la **participation** des élus a été sollicitée par retour de mail.

Les modalités techniques d'accès en visioconférence et les identifiants de connexion et de vote ont été communiqués aux élus par la DSI, ainsi que l'envoi de plusieurs notices :

- Une notice Quizzbox de vote en ligne
- Une notice Zoom pour participer en webconférence
- Une notice d'usage de l'outil de vidéoconférence Zoom

La DSI a assuré en complément un accompagnement personnalisé auprès des élus participants se connectant individuellement et en faisant la demande, dans les jours précédant la séance. Une assistance technique est également organisée le jour du conseil pour les élus faisant le choix de se rendre sur les pôles de proximité cités.

En cette période d'état d'urgence, il a été rappelé aux élus que :

- le quorum est abaissé au tiers des membres présents ou représentés (et non des seuls membres présents) ;
- concernant la gestion des pouvoirs, chaque élu présent peut être détenteur de deux pouvoirs maximum (au lieu d'un habituellement) ;

ces dispositions permettant d'adapter le conseil et de faciliter sa tenue même avec un nombre réduit de participants.

Pour des raisons techniques de préparation des votes, il était essentiel de pouvoir identifier les pouvoirs en amont de la séance. C'est pourquoi, afin de préparer au mieux cette réunion, il a été demandé aux élus souhaitant se faire représenter à la séance par leur suppléant ou souhaitant donner pouvoir de retourner le formulaire d'absence en amont de la séance.

Il a été précisé aux élus titulaires qui souhaiteraient être représentés par leur suppléant de transmettre à ces derniers leurs codes de connexion et leurs identifiants transmis par la DSI afin qu'ils puissent voter à leur place.

De même, compte tenu du temps de préparation technique, il a été demandé aux élus qui confirmeraient leur participation de bien vouloir être présent dès 16h30 (sur site ou sur zoom) et de s'assurer qu'ils pourraient suivre la totalité de la séance, comptant une quinzaine de sujets.

- Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin :

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, il convient également de préciser certaines modalités liées à l'organisation de la séance :

1. Les modalités d'identification des participants :

Les élus seront identifiés en séance de la manière suivante :

- En se connectant sur zoom : par l'identification de leur nom et prénom, pour ceux qui participeront individuellement
- Par l'appel des délégués présents en début de séance sur les pôles de proximité
- En se connectant sur quizzbox en ligne avec les identifiants et mots de passe transmis par la DSI pour l'ensemble des votants

2. Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

La séance sera enregistrée sur zoom aux fins de réalisation du procès-verbal et de conservation des débats.

3. Les modalités de scrutin :

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, séance qui ne pourra alors pas se tenir par voie dématérialisée.

Concernant le détail des votes, le rapport quizzbox qui enregistre les votes électroniques fera foi.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020,

Le conseil communautaire a délibéré pour :

Pour : 139

Benoit Arrivé, Patrice Pillet, Yveline Druez, Jacques Coquelin, Geneviève Gosselin-Fleury, Philippe Lamort, Jean-Pierre Lemyre, Elisabeth Burnouf, Edouard Mabire, Jean-Marie Lincheneau, David Margueritte, Gilbert Lepoittevin, Alain Croizer, Johan Deniaux, Patrick Lerendu, Yves Asseline, Daniel Denis, Daniel Mellet, Christèle Castelein, Michel Lafosse, Evelyne Mouchel, Arnaud Catherine, Maurice Duchemin, Agnès Tavard, Claudine Sourisse, Philippe Baudin, Cyril Bourdon, Jean-Pierre Poignant, Pascal Lebruman, Jean-René Lechatreux, Jean-Paul Lemoigne, Dominique Godan, Hubert Lefevre, Jean-Marie Mouchel, Jean-Marie Dorey, Héléne Travert, Emile Feuilly, Gérard Blestel, Gilbert Giot, Jean-Michel Bouillon, Sylvain Vivier, Caroline Mabire, Guy Amiot, Jacky Marie, Joel Jouaux, Stéphane Barbé, Yves Henry, Serge Martin, Daniel Gancel, Hubert Collas, Laurent Hayé, Auguste Le Blond, Thierry Lemonnier, Jacques Capelle, Jacques Viger, Nicolas Poisson, André Groult, Marc Lecourt, Hubert Lemonnier, Philippe Anne, Jean-Marc Joly, Sylvie Amiot, Jean-Louis Cauvin, Joël Guilbert, Jean-Claude Legoupil, Colette Lequertier, Jean Lefauconnier, Thérèse Mesnil, Francis Le Danois, Nicole Belliot-Delacour, Christine Leonard, Michel Lemaréchal, Chantal Ducouret, Christine Poignant, Richard Leterrier, Gérard Parent, Christiane Tincelin, Daniel Bellamy, Joanna Antoine, Marie-France Pain, Nathalie Baldacci, Gilbert Villette, Patrice Leroux, Hubert Langlois, Florence Lemarié, François Lefauconnier, Dominique Lemenuel, Christian Faudemer, Régine Besuelle, Christian Catherine, Bernard Cauvin, Sébastien Fagnen, Annick Godefroy, Guylaine Godin, Martine Grunewald, Dominique Hebert, Jean-Michel Houllégatte, Jean Lagarde, Sylvie Lainé, Florence Le Monnyer, Marie-Françoise Lebonnois, Odile Lefaix-Veron, Bertrand Lefranc, Ralph Lejamtel, Frédéric Lequillbec, Pascal Roussel, André Rouxel, Nelly Sebire, Marianne Theveny, Nicolas Vivier, Bruno Leger, Didier Le Bel, Sébastien Rebours, Eric Briens, Véronique Martin-Morvan, Denis Lefer, Anne Madeleine, Sonia Lepoittevin, Jacky Mouchel, Odile Sanson, David Legouet, Francis Botta, Tony Jouanneault, Sédrick Gourdin, Olivier De Boursetty, Benoît Fidelin, Jacques Leseigneur, Loïc Provaux, Jocelyne Levavasseur, Ghislain Dubois, Jean-Robert Lamarre, Luc Solier, Françoise Medernach, Bruno Lepley, Philippe Pesnelle, Isabelle Lechevalier, Gilbert Lepetit, Gilbert Doucet, Françoise Lerossignol

Abstentions : 18

Henri Destres, Jean-Marie Renard, Yves François, Jacques Marguerie, Jean-Marc Baudry, Jean-François Lamotte, Gilles Schmitt, René Hardy, André Amiot, Hervé Fontaine, Bernard Letrecher, Pierre Luce, Daniel Lereculey, Valérie Varenne, François Rousseau, Catherine Bihel, Odile Thominet, Juliette Hurlot

- **Prendre acte** des diligences effectuées,

- **Approuver** les modalités d'identification, d'enregistrement, de conservation des débats et de scrutin permettant la tenue du conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en visioconférence.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN